



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 136 et 72 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/72/L.49/Rev.1

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

1. À ses 28^e et 29^e séances, les 20 et 23 décembre 2017, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/72/L.49/Rev.1](#) ([A/C.5/72/15](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.40](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
2. À sa 29^e séance, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/72/L.15](#), sect. I), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/72/L.15](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/72/SR.28](#) et [A/C.5/72/SR.29](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/72/L.49/Rev.1](#), il faudra prévoir un montant supplémentaire de 80 500 dollars des États-Unis, à raison de 32 200 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 48 300 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à imputer sur le fonds de réserve.

¹ [A/C.5/72/15](#).

² [A/72/7/Add.40](#).